



COUPE DÉPARTEMENTALE U18 F.

1^{er} TOUR DU SAMEDI 13 OCTOBRE 2018

Début des rencontres à 14h30.



RÈGLEMENT

Art 1 : *Toutes les équipes U18 Féminines Départementales sont automatiquement inscrites à la Coupe Départementale à 11.*

Art 2 : *Les équipes ont été réparties en 3 poules de 3 équipes (tirage au sort effectué le mardi 2 octobre 2018 par Claire SILLIERE, responsable de la Commission Départementale « Foot au Féminin »). Dans chaque poule, formule « championnat » ; toutes les équipes doivent se rencontrer.*

Art 3 : *Durée des matchs : 2 x 20 minutes. Début des rencontres à 14h30.*

Art 4 : *En cas d'égalité à l'issue du match, les équipes doivent se départager aux tirs au but (3 tireurs par équipe) afin de définir un vainqueur sur chaque rencontre.*

Art 5 : *Attribution des points à l'issue des rencontres :*

- *Victoire au match : 4 points*
- *Match nul et victoire aux tirs au but : 2 points*
- *Match nul et défaite aux tirs au but : 1 point*
- *Défaite au match : 0 point*

Art 6 : *En cas d'égalité de points au classement final, les équipes seront départagées de la façon suivante :*

- *Si égalité entre 2 équipes : par le résultat du match qui les a opposé*
- *Si égalité entre 3 équipes : par le goal average général, puis par la meilleure attaque, puis par la meilleure défense.*

Art 7 : **QUALIFICATION**

- *Le premier et le deuxième de chaque poule (soit 6 équipes) seront qualifiés pour le tour suivant qui se déroulera le 17 novembre 2018.*
- *Les autres équipes : 3^{ème} (soit 3 équipes) se retrouveront sur une formule championnat à 3 équipes le 17 novembre 2018 pour une phase de classement.*

Art 8 : *Le règlement est celui du Foot à 11. Tout litige non prévu par le règlement sera examiné par la Commission départementale « Foot au Féminin ».*

Art 9 : *Le club recevant a la charge de l'organisation des rencontres ainsi que le retour des fiches d'organisation auprès du secrétariat du District de Football de la Mayenne.*

**La commission départementale
« Foot au Féminin ».**